

# Contrat de filière livre

## Dispositif Maisons d'édition

### Composition de la demande et modalités de dépôt

#### COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE

---

##### Pièces à fournir pour l'ensemble des volets :

- Le formulaire de demande de subvention dûment complété et signé – un seul exemplaire quel que soit le nombre de volets déposés ;
- Le/les plan/s de financement, dûment complété/s et signé/s, selon les volets déposés : budget prévisionnel équilibré avec les montants hors taxes des opérations, comprenant le montant de la subvention demandée et les autres concours financiers demandés ou obtenus ;
- La synthèse budgétaire de votre demande ;
- Une présentation détaillée et argumentée des projets sur lequel porte la/les demande/s, dans laquelle vous préciserez la priorité de chacun des projets soumis (volet par volet, et dans chaque volet) ;
- Le bilan et le compte de résultat détaillés du dernier exercice clos ;
- Les devis relatifs aux dépenses envisagées et sur lesquelles porte/nt la/les demande/s ;
- Les statuts de l'entreprise ;
- Un extrait Kbis ou un avis de situation SIRENE datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation de régularité fiscale ;
- Une attestation sur l'honneur de respect de la Convention collective nationale de l'édition ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Le catalogue de la maison d'édition ;
- Une présentation de la ligne éditoriale de la maison d'édition ;
- Le programme éditorial et le calendrier prévisionnel des publications des 12 mois à venir: nouveautés, réimpressions, rééditions ;
- Pour les maisons d'édition ayant bénéficié d'une aide dans le cadre du contrat de filière livre, appel à projets 2020, un bilan du/es projet/s réalisé/s à la date du dépôt.

**NB : les justificatifs listés ci-dessus ne doivent pas être dupliqués si la demande concerne plusieurs volets**

##### Pièces complémentaires selon la nature du projet déposé :

###### Volet 1/ Développement commercial et communication

- Le programme de surdiffusion ;
- Le programme de mobilité sur les salons (minimum 12 mois, maximum 24 mois), accompagné des factures des éditions précédentes ;
- Le plan de communication, le plan média ;

- Le programme de tournées d'auteurs : dans ce document seront précisés, les noms des auteurs ainsi que les librairies et bibliothèques concernées (minimum 12 mois, maximum 24 mois)

## **Volet 2/ Structuration et développement de la maison d'édition**

### 2.1 Emploi

- Le compte de résultat prévisionnel à trois ans ;
- La fiche de poste ;
- Le contrat de travail ou d'alternance pré-existant dans le cas d'une transformation d'alternance en CDI ou de CDD en CDI.

### 2.3 Reprise d'une maison d'édition, rachat de catalogue

- Le compte de résultat prévisionnel à trois ans et le plan de trésorerie mensuelle pour la première année ;
- Le projet de contrat.

### 2.4 Changement de diffuseur ou de mode de diffusion

- Le compte de résultat prévisionnel à trois ans et le plan de trésorerie mensuelle pour la première année ;
- L'état des ventes ;
- L'inventaire ;
- Le précédent contrat de diffusion et projet de nouveau contrat le cas échéant.

## **Volet 3/ Politique éditoriale**

- Le programme éditorial et le calendrier des publications (minimum 12 mois, maximum 24 mois) : nouveautés, réimpressions, rééditions ; pour les nouveautés, prévoir une présentation succincte de chaque titre ;
  - Le compte d'exploitation prévisionnel du programme éditorial (cf. tableau modèle) ;
  - Attestation sur l'honneur de respect de l'obligation de reddition des comptes ;
  - Les devis relatifs à la création ou au développement de collections et de projets numériques ;
- Les devis relatifs à la réalisation du programme éditorial annuel : nouveautés, réimpressions et rééditions ne sont pas à fournir.

Tout document susceptible à une meilleure compréhension du dossier pourra être demandé par le comité technique.

## **MODALITÉS DE DÉPÔT**

---

Un **exemplaire papier du dossier complet** à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (voie postale ou dépôt) :

Narges Temimi  
Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture  
25, rue Chazière  
69004 Lyon

Un **exemplaire numérique du dossier complet** aux destinataires suivants :

**DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**, Service livre et lecture : [drac.ara-ll@culture.gouv.fr](mailto:drac.ara-ll@culture.gouv.fr)

**Région Auvergne-Rhône-Alpes**, Service Industries culturelles : [dcplivre@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dcplivre@auvergnerhonealpes.fr)

**Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture**, mission économie du livre :  
[n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org) et [c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)

**Calendrier 2021 :**

- 1<sup>er</sup> appel à projets, date limite de dépôt des dossiers : **lundi 1<sup>er</sup> mars 2021**
- 2<sup>e</sup> appel à projets, date limite de dépôt des dossiers : **lundi 13 septembre 2021**

**Composition du dossier numérique**

- Tous les fichiers du dossier devront obligatoirement être au **format PDF**
- Tous les fichiers seront intitulés de la façon suivante : **Nom de la maison d'édition-nature du document.pdf**
- **Le transfert des fichiers** s'effectuera à l'aide de la plateforme **wetransfer** : [wetransfer.com](http://wetransfer.com)
- Le mail aura pour **objet** : **Contrat de filière Maisons d'édition + le nom de votre maison d'édition** et **devra obligatoirement mentionner** :
  - Le nom et prénom du responsable du dossier
  - Le nom de la maison d'édition
  - L'adresse de la maison d'édition

**Contacts renseignements**

	Départements	Interlocuteur/ trice	Mails
<b>DRAC Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>26, 38, 73, 74</b>	Anne-Marie Boyer	<a href="mailto:anne-marie.boyer@culture.gouv.fr">anne-marie.boyer@culture.gouv.fr</a>
	<b>01, 69, Métropole de Lyon</b>	Noëlle Drognat-Landré	<a href="mailto:noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr">noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr</a>
	<b>03, 07, 15, 42, 43, 63</b>	Nicolas Douez	<a href="mailto:nicolas.douez@culture.gouv.fr">nicolas.douez@culture.gouv.fr</a>
<b>Région Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>01, 07, 26, 38, 42, 69, Métropole de Lyon, 73, 74</b>	Alexandra Aizier-Bruckert	<a href="mailto:alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr">alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr</a>
	<b>03, 15, 43, 63</b>	Marie-Cécile Brunet	<a href="mailto:marie-cecile.brunet@auvergnerhonealpes.fr">marie-cecile.brunet@auvergnerhonealpes.fr</a>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture</b>	<b>Tous les départements</b>	Narges Temimi	<a href="mailto:n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org">n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org</a>
		Charline Roguet	<a href="mailto:c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org">c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org</a>

